

le Journal JDM De Mayotte

lejournaldemayotte.com

Mardi
3 novembre 2015

 <https://fr-fr.facebook.com/lejournaldemayotte>

Grève générale : «Un mouvement très encadré»



Il est très sollicité. Après avoir répondu à une dizaine d'appels téléphoniques, réuni la vingtaine de branches qui vont défilé, drapeau au poing, ce 3 novembre, Salim Nahouda nous accorde une interview sur les motifs et le déroulé de la grève générale du jour.

[Page 2](#)



Votre portail captif par

 **Alter 6.com**
Alternative System

Alter 6.com
Alternative System



Votre partenaire
informatique
à Mayotte



[Page 3](#)

Social

Blocage du port: Début du bras de fer «pour obtenir un Grand port maritime»



[Page 4](#)

Social

Grève générale : «Un mouvement très encadré»



L'équipe mahoraise se prépare pour la présentation devant le jury collégial

Il est très sollicité. Après avoir répondu à une dizaine d'appels téléphoniques, réuni la vingtaine de branches qui vont défiler, drapeau au poing, ce 3 novembre, Salim Nahouda nous accorde une interview sur les motifs et le déroulé de la grève générale du jour.

Et à peine assis, alors que nous l'interrogeons sur le droit syndical, le premier motif d'un mouvement qui fédère toutes les injustices, le secrétaire départemental de la CGT Ma part bille en tête sur son dada, les patrons : « il y a deux sortes de patronat à Mayotte. La plus influente entretient une certaine proximité, lors de soirées, avec les services de l'Etat. Ce qui a permis à la Colas d'exercer des pressions sur la Dicecte depuis Paris pour licencier ses délégués syndicaux. » Si le sort a été différent pour les deux délégués SOMACO épargnés, « pourtant accusés aussi de blocage d'accès à l'entreprise » c'est autant « une prise

de conscience de la situation mahoraise », que l'évocation du spectre d'une grève générale, selon lui.

Deux secteurs sont visés par la grève de ce mardi 3 novembre. Le secteur privé pour lequel l'intersyndicale CGT-CFDT-FAEN-FO-Solidaires-FSU, demande l'application immédiate des conventions collective et le code du travail national, le droit à la solidarité nationale pour les retraites de base et complémentaires, les prestations sociales. Et le secteur public, avec une reconstitution de carrière pour les ex-agents de la collectivité départementale (CDM), une indexation des salaires à 53% et l'attractivité du territoire.

Comment Salim Nahouda justifie-t-il ces revendications ? Il rappelle tout d'abord l'implication de l'Etat, « qui signait jusqu'en 2004 les arrêtés de recrutement des fonctionnaires de la Collectivité. Il devrait donc reprendre la totalité de leurs années de service comme dans les

autres départements. » Ce n'est pas le cas, et outre les montants ridicules des pensions à Mayotte, les fonctionnaires ex-CDM, ces « oubliés de la République », partent à la retraite pratiquement au même barème qu'une jeune recrue.

Pour que l'information soit complète, le syndicaliste évoque d'une part la loi de mars 2012 sur la résorption de la précarité dans la fonction publique, « sous condition d'une ancienneté de quatre ans », dont Mayotte est exclue, et l'avancée à l'ARS et la DEAL, « deux services de l'Etat qui ont pu bénéficier d'une prise en charge des ? de leurs années d'ancienneté. »

L'application du code du travail est demandée depuis plusieurs mois maintenant. C'est même une des raisons d'exister du document Mayotte 2025. « Stop à la production de documents ! », réagit Salim Nahouda, « les Etats généraux de l'outre-mer en 2009, la Conférence sociale en 2012 et Mayotte 2025 cette année. On veut des actes ! »

Et toujours la vie chère

Et il y a encore un long chemin : « Seuls 22% du code du travail s'appliquent à Mayotte selon la Dicecte Paris ». Les autres DOM ont quand même attendus 60 ans avant un rattrapage pas tout à fait intégral. Un argument que Salim Nahouda détourne : « Mayotte aussi a attendu plus de 70 ans. Si nous n'avons pas été département en 1946, c'est un choix imposé par le pouvoir parisien ».

Sur le sujet controversé de l'indexation, Salim Nahouda reste ferme : « ce ne sont pas les salaires élevés qui 'tirent les prix vers le haut', mais des profiteurs aux marges exorbitantes, déjà contestées lors de la grève de 2011. » Et il le prouve par les yaourts : « un pack de 4 Ac-

tivia vendu 1,65€ en métropole, va l'être 2,95€ à La Réunion et 7,25 € à Mayotte. Quel fret aérien entre nos deux îles justifie ces presque 5 euros d'écart ?! »

Il voit plutôt l'indexation comme une relance de l'économie par le secteur privé, « par la dépense individuelle ». Conscient malgré tout que cette surrémunération grève les budgets communaux et départementaux, il estime qu'un supplément de dotation globale de l'Etat très inférieure à Mayotte sur les autres DOM, peut y pallier.

Des revendications assez vastes pour mobiliser une vingtaine de branches, représentées ce lundi matin pour les derniers préparatifs : « rassemblement sur la place de la République, où nous échangerons jusqu'à 10h, puis départ vers la mairie de Mamoudzou côté mer, montée vers le commissariat en passant devant le conseil départemental, Jacaranda, et retour place de la République. » Pas de sit-in devant les grilles de la préfecture, mais un sacro-saint retour de la délégation qui y sera reçue, « que nous transmettrons ensuite aux manifestants. »

Ce qu'ils attendent, c'est l'ouverture de négociations avec l'Etat « que leurs experts se prononcent en argumentant, sur les spécificités et les progressivités de Mayotte, pour adapter toutes les mesures de droit commun. »

Un mouvement hyper cadré, tel qu'il annonce : « chaque organisation syndicale aura son équipe de sécurité, la CGT par exemple aura des brassards jaunes. Si des éléments extérieurs perturbateurs s'immiscent, nous avertirons les forces de l'ordre. »

Anne Perzo-Lafond

Social

Grève d'aujourd'hui : ce qui fonctionnera, ce qui sera perturbé



Drapeaux de syndicats en avril 2015

La journée de mobilisation de ce mardi 3 novembre à Mayotte devrait concerter une vingtaine de branches professionnelles. Elle porte sur « l'application du dialogue social et le respect du droit et de la liberté syndicale dans les secteurs public et privé ». Commerce, BTP, fonction publique territoriale, syndicats intercommunaux, éducation, transport, santé... les perturbations devraient être diverses.

Le port. C'est évidemment le gros point de blocage. La zone portuaire devrait être totalement paralysée, dans la continuité de la grève illimitée entamée par la SMART ce dimanche.

L'aéroport. Il devrait fonctionner quasiment normalement. Une réunion organisée vendredi a permis de préparer cette journée de mobilisation pour que les perturbations soient relativement minimes. Dix rotations aériennes doivent être effectuées ce mardi. Aucun changement au programme en lien avec la grève n'est prévu.

La barge. Mais il sera peut-être difficile de se rendre à Pamandzi depuis la Grande Terre... Car les syndicats du STM prévoient de se mobiliser. Selon FO, le service des barges devrait débuter normalement dans la matinée. Mais à partir de 8 heures, il pourrait connaître des perturbations sans qu'il soit encore possible de les connaître précisément. Si vous devez barger, il est donc prudent de prendre vos précautions.

Hôpital. La journée de mobilisation concerne aussi le centre hospitalier. Mais ce lundi soir, impossible de savoir si des dispensaires vont être fermés ou si des services fonctionneront au ralenti n'assurant qu'un service minimum. «Viendra participer tout salarié de l'hôpital qui souhaite se joindre au mouvement. J'espère que tout le monde comprendra l'intérêt de se mobiliser», annonce Ousseini Balahachi, le délégué syndical CFDT au CHM.

Education. Les syndicats de l'éducation ont prévu de participer au mouvement. Pour le SNUipp-FSU Mayotte par exemple, «le

gouvernement doit confirmer que de nouvelles rencontres pour le réexamen du taux d'indexation des salaires» et prendre «en compte de l'ancienneté générale de service des ex-instituteurs de la CDM intégrés dans la fonction publique de l'Etat». Dans le 1er, comme le 2nd degré, l'ampleur du mouvement n'est pas prévisible... mais « dans le 1er degré, le mouvement sera mieux suivi que d'habitude », prévoit Rivo du SNUipp.

Total. Les stations-services ne devraient pas être touchées par le mouvement. Du côté de chez Total, on affirme que l'ensemble des stations ouvriront aux heures habituelles et assureront un service normal tout au long de la journée. L'afflux d'automobilistes, qui dès hier se pressaient pour faire le plein, n'est donc peut-être pas justifié... à moins que ça coince au port du côté des pétroliers venus ravitailler Mayotte.

Enfin, du côté des services du département ou des mairies, la situation demeure floue ce lundi. Là encore, la mobilisation et donc les éventuelles perturbations pour les administrés ne seront réellement connues que dans la matinée.

Une chose est sûre, si vous devez prendre votre voiture pour transiter par Mamoudzou, n'oubliez pas que le rassemblement intersyndical commence dès 8 heures place de la République. Le cortège est ensuite prévu pour remonter vers la mairie, passer devant les services fiscaux et le commissariat, passer devant le CHM et Jacaranda, avant de redescendre vers Shopi et la place de la République. Un parcours relativement court, « un tour de chauffe », promet Rivo, « pour que les gens ne soient pas fatigués et reviennent nombreux le lendemain », souhaite-t-il.

Social

Blocage du port: Début du bras de fer «pour obtenir un Grand port maritime»



L'entrée du port de Longoni est bloquée par un container

Le portail d'accès du port de Longoni est bloqué depuis hier dimanche soir par les salariés de la SMART. Depuis le prononcé de leur expulsion par le tribunal administratif, les tentatives d'accord avec la délégataire du port, Mayotte Channel Gateway, qui se positionne sur leur secteur de la manutention, ont été vaines. L'approvisionnement de l'île est menacé.

Ce n'est pas un barrage de mauviettes qui se dresse de part et d'autre du grand portail bleu du port: en le bloquant avec leurs stackers et porte-containers, les dockers annoncent la grève illimitée qui vient de commencer au port. Et qui s'appuie aussi sur les revendications sociales de la grève générale de ce 3 novembre.

Il va être difficile de scinder les deux conflits, celui du port risquant, par la pénurie qu'il peut induire, de déplacer les regards vers Longoni plutôt que sur la transposition du code du travail défendue place de la République. Ou alors servir de moyen de pression.

Car selon Salim Nahouda, le secrétaire départemental de la CGT Ma, le combat va être long au port de Longoni qu'il estime lâché par l'Etat: «en 2012, lorsqu'ont été institués les grands ports maritimes, les quatre DOM ont été concernés, mais pas Mayotte. On peut dire que l'Etat s'est désengagé, alors que Mayotte était déjà département. Qui dit que la présidente de la CCI de l'époque, qui est maintenant à la tête de MCG,

n'a pas préparé la privatisation du port à cette époque, avec la complicité d'élus qui n'avaient qu'une idée en tête, s'enrichir?»

Casser la DSP

Des reproches qui s'adressent aussi à l'équipe actuelle du département: «On ne peut se prétendre arbitre et ne pas siffler quand il y a faute.» Le conseil départemental est en effet étroitement lié par la Délégation de service public (DSP) aux bénéfices dégagés par MCG, son délégataire. «Ce n'est pas une raison pour ne pas stopper l'engrenage d'investissements qui sont réalisés sans discussions préalables avec le manutentionnaire», juge le syndicaliste, qui indique par ailleurs, que « le préfet s'est engagé à faire les expertises sur le port pour évaluer les problèmes.» La Fédération nationale des Ports et docks CGT y travaille de son côté.

L'autre syndicat représentatif à la SMART, la CFDT d'Oussen Balahache, est également très critique, «sous quelle emprise étaient les élus au moment de signer cette DSP?»

C'est du gouvernement que Salim Nahouda attend une avancée, «il doit inciter le conseil départemental à casser la DSP», déclare-t-il, sans parvenir à chiffrer exactement la perte pour le département d'une telle opération, «qui permettrait de basculer vers un grand port maritime.» Un statut proche de l'utopie pour MCG, le gestionnaire par délégation du port «C'est impossible au regard des volumes restreints et des équipements de Longoni. Il faudrait par exemple un quai

d'un kilomètre de long.» Renseignements pris, le quai le plus long du Grand port maritime de La Réunion mesure 649m de long.

L'objectif de Salim Nahouda est évidemment le maintien à 100% en emploi du personnel de la SMART, «surtout que direction et salariés ont signé l'application de la Convention collective unifiée des docks, qui s'appliquera quelque soit l'issue. Mais je suis personnellement contre la reprise des salariés par une même structure qui serait MCG, qui ne pourrait pas exercer de concurrence contre elle-même, un peu comme Air Austral et Ewa», explique-t-il.

« Nous avons besoin des salariés de la SMART »

De son côté, MCG déplore d'être privée de tout accès au port: «Les salariés de la SMART menaçaient même de s'en prendre à nos véhicules.» Ils annoncent que les négociations sont rompues, «priorités aux salariés. Nous avons besoin de leurs compétences pour continuer à travailler.» La chargée de communication indique qu'une cinquantaine de salariés s'apprête à rejoindre MCG.

Un mouvement qui va atteindre rapidement le consommateur, en témoignent les files d'attente des voitures devant les stations d'essence: le pétrolier High Freedom est attendu pour ce 4 novembre, qui ne pourra décharger qu'en cas d'accès au port par les pilotes et capitaines de remorqueur, et trois porte-containers sont attendus après-demain.

Anne Perzo-Lafond

Faits divers

Un crâne découvert sur la plage de Sakouli

La fin de semaine a été marquée par une drôle de découverte sur la plage du Sakouli. Ce vendredi 30 octobre, les gendarmes ont été appelés après la découverte d'un crâne humain. Il s'agirait d'une ancienne sépulture mise à jour par les marées, rappelant qu'un village de pêcheurs s'élevait à cet endroit il y a un demi-siècle. Les ossements ont été remis à un élu de la commune de Bandrélé. La sépulture sera consolidée ou déplacée par les services de la mairie.

La suite des événements marquants est malheureusement plus classique. Il y est question de violences aux abords du collège de Chiconi. Vers 13 heures, vendredi, un individu accompagné de sa bande provoquait les élèves originaires de Kahani. «Des jets de projectiles sont échangés entre les deux bandes», indique la gendarmerie dont des «morceaux de béton d'environ 15 cm». A l'arrivée de la patrouille de la gendarmerie de Sada, les protagonistes ont pris la fuite mais 2 individus ont été interpellés.

Autres violences, à Combani, dans la nuit de dimanche à lundi. Il était 3 heures lorsqu'une dispute éclate entre deux individus et dégénère : l'un des deux porte un coup de jante de voiture sur la tête de son adversaire et lui jette une pierre sur la tête. L'auteur des violences qui s'était caché dans la caserne du BSMA a été appréhendé et la victime transportée au dispensaire de Kahani. Enfin ce dimanche 1er novembre, vers 06h00, du côté d'Handréma, un automobiliste s'est endormi au volant provoquant un accident. Il a percuté un véhicule stationné mais

aussi deux jeunes garçons de huit et quatre ans qui marchaient sur le trottoir. Les victimes ont été hospitalisées à Mamoudzou.

Le conducteur qui était ivre au moment des faits est également en état de récidive. Il avait déjà fait l'objet d'une suspension de permis de conduire. L'homme a été placé en garde à vue à la gendarmerie de Mtsamboro.

Culture

Hishima : le casting des meilleurs artistes et créateurs de l'année se poursuit

C'est un événement majeur qui met en valeur les artistes mahorais et les principaux acteurs de la vie culturelle du département. Hishima, dont la 7e édition souhaite également promouvoir le mécénat et l'économie de la culture, poursuit ses sélections sur l'ensemble du territoire, un casting débuté le 9 octobre dernier.

Six catégories sont retenues : le chigoma, le mbiwi, la mode, la danse urbaine, le théâtre et le cinéma. La sélection de la catégorie «mode» est prévue ce lundi 2 novembre sur le parking du cinéma de Mamoudzou à 17 heures. Suivront ensuite ceux de la «danse urbaine», le vendredi 6 novembre à la MJC de Tsingoni (17h-19h) puis le samedi 7 novembre à la MJC de Tsararano (17h-19h) et le 13 novembre à la MJC de Mtsapéré (17h-19h).

Pour le théâtre, les sélections sont prévues le lundi 16 novembre au Cinéma de Mamoudzou et enfin pour le cinéma (17h-19h), rendez-vous également à Alpa Joe le mardi 17 novembre de 9h à 17h.

Le vote final aura lieu le 12 décembre prochain, lors d'une soirée de gala, où le vote du public sera déterminant quant aux choix des lauréats 2015.

Société

Tout savoir sur les familles et les «mineurs isolés» de Mayotte



38.000 familles à Mayotte dont plus de 50% de familles nombreuses

L'institut de la statistique (INSEE) publie son étude sur les familles mahoraises, des données issues du recensement de 2012. Trois phénomènes marquants: la place des familles nombreuses, celle des familles monoparentales et la quantité d'enfants qui vivent «sans leurs parents», des mineurs isolés dont on cerne un peu mieux le profil.

Les familles de Mayotte sont bien différentes de ce que l'on rencontre ailleurs en France. Notre département reste très atypique au regard de la norme métropolitaine mais aussi, dans une certaine mesure, de ce que l'on constate dans les autres DOM.

Notre département compte 43.000 familles, des ménages comprenant au moins deux personnes. Premier phénomène marquant : elles ont beaucoup d'enfants. En 2012, 51% sont des familles nombreuses, avec 3 enfants ou plus. Elles représen-

tent 18.500 familles. En métropole, ces familles nombreuses ne représentent que 17% du total.

Celles qui comptent 4 enfants ou plus sont même plus de 11.000 soit plus de 30% du total.

Un tiers des familles sont monoparentales

Autre donnée importante, les familles monoparentales sont très nombreuses, chose que l'on ne s'attend pas forcément à trouver chez nous compte tenu de notre modèle culturel : 30% des familles avec au moins un enfant ne comptent qu'un seul adulte. C'est deux fois plus qu'en métropole. Le plus souvent, c'est la mère (89%) qui est à la tête de ce type de famille.

Autre particularité mahoraise, ces familles monoparentales compte beaucoup d'enfants : 24% ont 4 enfants ou plus et souvent en bas âge. La séparation de parents, à Mayotte, n'a donc pas de lien avec l'âge des enfants,

contrairement à ce que l'on constate en métropole où les parents se séparent d'avantage lorsque les enfants grandissent.

La situation de ces familles est beaucoup plus précaire que les autres : 40% vivent dans des habitations en tôles. Près de la moitié d'entre elles sont des femmes de nationalité étrangère.

La précarité de ces familles se mesure aussi par un chiffre frappant : 80% des enfants qui vivent dans une famille monoparentale ont des parents sans emploi... Le chiffre monte même à 93% pour les familles monoparentales de nationalité étrangère. L'accès au marché du travail pour ces personnes est très clairement compliqué.

380 mineurs vraiment isolés

Cette étude sur les familles s'est également penchée sur ce que l'on appelle couramment les «mineurs isolés». L'INSEE parle de «mineurs vivant sans leurs parents». Là encore, les chiffres permettent de connaître une réalité méconnue. A Mayotte, en 2012, 3.900 mineurs vivent sans leurs parents mais pas forcément seuls. 67% d'entre eux (2.607 mineurs) vivent avec un autre membre de leur famille, une tante ou un oncle, une grand-mère ou un grand-père.

Ils sont 23% (913 mineurs) à vivre avec des adultes qui ne font pas partie de leur famille.

Les mineurs réellement isolés, qui vivent sans personnes majeures, seuls ou entre eux, sont au nombre de 380. «C'est le cœur du sujet, ce sont vraiment les mineurs en déshérence», précise Jamel Mekkaoui, le responsable

de l'INSEE à Mayotte. Ils se partagent quasiment pour moitié entre deux catégories d'âge : les 10-16 ans et les 16-18 ans.

L'INSEE relève qu'un quart de ces mineurs isolés en âge d'être scolarisés ne sont pas inscrits dans un établissement scolaire.

Le débat sur la crédibilité

Au final, les autorités disposent désormais de chiffres pour mettre en place des politiques publiques. Des familles nombreuses aux enfants qui vivent sans adultes, ces chiffres vont désormais faire référence pour les années à venir.

Jamel Mekkaoui a profité de cette conférence de presse pour réaffirmer la crédibilité du recensement de 2012, alors qu'il est très contesté.

Pour lui, ces données s'inscrivent dans la continuité de tous les recensements effectués à Mayotte depuis 1956 et «évoquer une population de 300.000 habitants reviendrait à constater un bond invraisemblable» du nombre d'habitants.

Réexpliquant les méthodes de recensement du bâti avant celui des habitants, il a également repris les données parfois évoquées de la consommation de riz. A 84kg/habitants chaque année, l'INSEE affirme que ces chiffres confortent leurs données. Pour l'institution, il n'y a pas de doute à avoir : nous étions bien 212.000 habitants en 2012.

La prochaine grande étude sur la population de Mayotte, intitulée «Migration, famille et vieillissement», sera connue début 2017.

Europe / Pêche

Pêche : La Réunion (et Mayotte) reçoivent une mission du parlement européen



Soibahadine Ibrahim Ramadani et Didier Robert à La Réunion au début du mois d'août dernier

L'Europe se penche sur la pêche dans l'océan Indien. Aujourd'hui débute une mission de la Commission Pêche du Parlement européen à la Réunion. La délégation est composée notamment de l'eurodéputé Younouss Omarjee. Elle est conduite par l'eurodéputée allemande Ulrike Rodust. Au programme de cette mission prévue jusqu'à jeudi, de nombreuses rencontres avec les professionnels de la pêche et des visites d'installations.

Pour l'eurodéputé, cette mission doit permettre au Parlement européen de «mieux appréhender les difficultés, de convenir de la nécessité de mesures adaptées à nos particularités ainsi que de prendre la mesure du potentiel extraordinaire de ce secteur».

Au moment où l'aquaculture mahoraise est au bord du gouffre, élus et socioprofessionnels de Mayotte sont associés à la démarche. Ce lien étroit se matérialise aussi par la tribune conjointe publiée à cette occasion par le président du département Ibrahim Ramadani et son homologue de la Région-Réunion Didier Robert. L'objectif de ce texte qu'ils cosignent vise à rappeler

l'importance de ce déplacement et à replacer les enjeux régionaux.

Ils souhaitent par exemple que l'UE ouvre un nouveau chapitre de ses relations avec la filière pêche et l'aquaculture des RUP françaises. Ils demandent que «l'Union Européenne s'engage plus résolument avec détermination et ténacité à soutenir nos pêcheurs et aquaculteurs, à reconnaître toutes les spécificités des filières et à concevoir une stratégie maritime intégrée de l'Océan Indien». Les deux élus veulent que la politique européenne dans l'océan Indien réponde à 3 exigences : cohérence, équilibre, ambition. Ils prônent une vision globale et non plus sectorielle tout en déplorant que, depuis deux ans, les pêcheurs et aquaculteurs, les industries et ceux qui commercialisent les produits de la pêche et de l'aquaculture soient privés des aides européennes.

Les deux présidents demandent la levée des blocages réglementaires et appellent à un nécessaire soutien de l'europarlement aux côtés des élus et des professionnels du secteur... pour «envisager sereinement l'avenir».

Santé

Deux jours pour les professionnels de santé et les bébés de Mayotte



Amandine Munier devant le camion du Répéma qui sillonne les villages pour rapprocher la prise en charge de toutes les femmes

Les 3e journées organisées par le Répéma évoquent les grossesses multiples et les infections qui concernent la femme enceinte. Une formation précieuse pour les professionnels de santé à Mayotte.

année qui concernent la France entière mais qui trouvent une résonnance particulière chez nous. Le premier porte sur les grossesses multiples, autrement dit, le fait d'être enceinte de jumeaux ou de triplés.

Sages-femmes, infirmiers, médecins... Des professionnels de santé vont passer deux jours au cinéma. Les histoires qu'ils vont suivre ont, a priori, de quoi les captiver davantage que de nombreux films qui ont été projetés ici. Il est question de leur métier dans ce qu'il peut avoir de plus technique. Le Répéma, réseau périnatalité de Mayotte, organise la 3e édition des JPM, les journées de la périnatalité de Mayotte.

Deux thèmes ont été retenus cette

Ces grossesses peuvent entraîner des retards de croissance intra-utérine, «les bébés peuvent grandir moins bien et ça peut augmenter le risque d'accouchement précoce, avant les 37 semaines», explique Amandine Munier, chargée de projet au Répéma. «Le premier diagnostic qui détermine le type de grossesse est réalisé à l'échographie. A Mayotte, le plateau technique n'est pas suffisant pour traiter tous les cas les plus difficiles et on doit procéder par

LE JDM





Plus de 120 professionnels de santé attendus pour ces 3e journées du Répéma

fois à des Evasan à La Réunion et même à l'hôpital Necker à Paris, qui est le centre national de référence».

Mais cela implique un véritable suivi des grossesses, un suivi qui reste un enjeu dans notre département. «Des patientes arrivent très avancées dans leur grossesse, parfois depuis les Comores, et celles qui ont réalisé une échographie n'ont que très rarement les clichés avec elles. Dans ce cas, ça peut changer le parcours de soin et il faut parfois envisager une programmation de l'accouchement plus tôt», précise Amandine Munier.

Les infections de la femme enceinte

La journée de demain est également importante. Le thème abordé, les infections en périnatalité, est très concret. Il s'agit de maladies comme la toxoplasmose (transmise par un parasite véhiculé par les excréments des chats et qui nécessite un suivi très régulier, avec une prise de sang mensuelle), la rubéole, la syphilis, l'herpès, le VIH ou les cytomégalovirus.

«La population a souvent du

mal à comprendre cette notion d'infection à Mayotte. Et la difficulté lorsqu'on s'adresse à des patientes qui ne parlent pas français, c'est de traduire le concept. Par exemple, le simple terme 'infection' est compliqué à traduire», note Amandine Munier. La journée visera donc à améliorer les pratiques de prévention et ensuite, de prise en charge des bébés.

Des situations mahoraises

Ces journées sont placées sous la présidence du Dr Christelle Vauloup-Fellous, virologue au CNRS Rubéole de Paris Sud, et du Pr Peter Von Théobald, Chef de service de gynécologie-obstétrique au CHU de La Réunion. Elles accueillent des professionnels de Grenoble, de La Réunion et du CHM, venus pour des présentations particulières. «Ils assurent une véritable formation pour remettre les professionnels à jour sur les suivis mais aussi sur les nouvelles méthodes, pour dépister par exemple en amont le moment de l'accouchement», explique Amandine Munier.

Car, autre particularité mahoraise, les professionnels qui suivent ces journées sont confrontés à des conditions d'exercice qu'on ne retrouve pas souvent ailleurs, comme les sages-femmes qui travaillent dans les hôpitaux périphériques et qui sont souvent amenées à assurer, seules, les accouchements.

Les missions du Répéma

Avec ces journées, nous sommes là au cœur des missions du Répéma : coordonner le travail des professionnels, favoriser les formations et apporter des informa-

tions sur les parcours de soins au public.

Alors que ce journées sont essentiellement destinées aux professionnels, le camion du réseau poursuit inlassablement son tour de l'île. Deux fois par semaine, il se rend dans des villages où les femmes n'ont pas facilement accès à une prise en charge. Il permet de réaliser des échographies de dépistage et des consultations préventives pour ensuite, orienter les femmes vers un circuit de suivi classique. Toutes les informations sont disponibles sur le site du Répéma, à découvrir par ici.

RR

Le Journal de Mayotte
www.lejournaldemayotte.com

Édité par la SARL BARA au capital de 400 euros

CPPAP : 0516Y92314
I.S.S.N. : 2416-9714

Directeur de publication: Rémi Rozié

Contact commercial :
07.85.05.96.59.



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Ville de Chirongui

Pôle technique
Service aménagement

Marché public de maîtrise d'œuvre

POUVOIR ADJUDICATEUR

MAIRIE DE CHIRONGUI

Madame Hanima IBRAHIMA
rue de l'Hôtel de Ville – 97620 CHIRONGUI

Téléphone: 0269621803 - Télécopieur: 0269620730 – Courriel : amenagement.chirongui@gmail.com

OBJET DU MARCHÉ

Marché de maîtrise d'œuvre relatif à la création d'un marché couvert à Chirongui

Lieu de livraison: MAYOTTE – Mairie de Chirongui – Lieu-dit Carrefour Madame Anziz

Le projet consiste en la conception et la réalisation d'un marché couvert à Chirongui pour y permettre la vente de produits issues de la production agricole locale, de l'artisanat local, avec éventuellement un secteur frais poissonnerie et boucherie.

L'enveloppe financière est estimée à 600 000 euros

CARACTERISTIQUES PRINCIPALES

Type de marché : marché unique

Durée du marché : fonction du délai de réalisation des travaux

CONDITIONS RELATIVES AU MARCHÉ

Caractéristiques des prix : Les prix sont fermes et non actualisables.

Modalités de règlement des comptes : Règlement des comptes selon les modalités du CCAP et C.C.A.G.-PI

Le délai global de paiement est de 30 jours

Forme juridique : Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire

Autres conditions particulières :

Les prestations débuteront à compter de la notification du marché

Les candidats pourront proposer un autre délai, sans toutefois dépasser le délai maximum précité le cas échéant

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Situation juridique - références requises :

Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du CMP.

Capacité économique et financière requise :

Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles

DOSSIER DE CANDIDATURE

- DC1 (Lettre de candidature) ;
- DC2 (Déclaration du candidat) ;
- NOTI 2 ou document équivalent en cas de candidat étranger (Etat annuel des certificats reçus, disponible à l'adresse suivante : <http://www.minefi.gouv.fr>, thème : marchés publics) ;
- Attestation d'inscription à l'ordre des architectes,
- Chiffre d'affaires concernant les missions de maîtrise d'œuvre réalisées au cours des trois derniers exercices (D-1 du DC2) ;
- Détails des compétences et des moyens humains et matériels en précisant les moyens pouvant être affectés à cette opération ;

CRITERES D'ATTRIBUTION

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération définis dans le règlement de la consultation :

1. Prix 60%
2. Délai 20%
3. Expérience 20%

PROCEDURES

Type de procédure: Procédure adaptée (article 28 du code des Marchés Publics)

Conditions de délai : Date limite de réception des offres : **vendredi 27 novembre 2015 à 10h00**

Délai minimum de validité des offres : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres

DEBUT DE LA MISSION : la mission débute à la notification du marché

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur :

Conditions d'obtention du cahier des charges et des documents complémentaires :

* Les documents de la consultation seront fournis sur un support par voie électronique.

Conditions de remise des offres ou des candidatures :

* Le pouvoir adjudicateur souhaite la transmission des offres sous forme papier uniquement déposées contre récépissé sous pli cacheté portant les mentions : « **Marché de maîtrise d'œuvre pour le projet du marché couvert de Chirongui** »

* Les candidats qui souhaitent envoyer leur offre par voie postale devront nous envoyer par lettre recommandée avec accusé de réception et **impérativement prévenir la mairie par courriel à amenagement.chirongui@gmail.com** de cet envoi du fait des délais rallongés pour l'acheminement des courriers.

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Mayotte

DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION: lundi 02 novembre 2015

Adresse à laquelle les documents et renseignements peuvent être obtenus :

Mairie de Chirongui

Monsieur Fatihou IBRAHIME

Place de l'Hôtel de Ville – 97620 CHIRONGUI

Téléphone : 0269621803 - Télécopie : 0269620730

Courriel : amenagement.chirongui@gmail.com

Règlement de consultation et cahier des charges disponibles gratuitement et sur demande par courriel à amenagement.chirongui@gmail.com

ANNONCES LEGALES ET OFFICIELLES

Pour publier vos annonces légales dans le Journal de Mayotte, contactez-nous par :
mail : axel@lejournaldemayotte.com
téléphone : 06.61.51.73.38.



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Ville de Chirongui

Pôle technique
Service aménagement

Marché public de maîtrise d'œuvre

POUVOIR ADJUDICATEUR

MAIRIE DE CHIRONGUI

Madame Hanima IBRAHIMA
rue de l'Hôtel de Ville – 97620 CHIRONGUI

Téléphone: 0269621803

- Télécopieur: 0269620730 – Courriel : amenagement.chirongui@gmail.com

OBJET DU MARCHÉ

Marché de maîtrise d'œuvre relatif aux études de faisabilité de l'opération Décasés Minadzini - Poroani

Lieu de livraison: MAYOTTE – Mairie de Chirongui

Le projet consiste en une mission complète d'études de faisabilité d'une opération décasés Minadzini.

CARACTERISTIQUES PRINCIPALES

Type de marché : marché unique

Durée du marché : à définir

CONDITIONS RELATIVES AU MARCHÉ

Caractéristiques des prix : Les prix sont fermes et non actualisables.

Modalités de règlement des comptes : Règlement des comptes selon les modalités du CCAP et C.C.A.G.-PI

Le délai global de paiement est de 30 jours

Forme juridique : Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire

Autres conditions particulières :

Les prestations débuteront à compter de la notification du marché

Les candidats pourront proposer un autre délai, sans toutefois dépasser le délai maximum précité le cas échéant

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Situation juridique - références requises :

Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du CMP.

Capacité économique et financière requise :

Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles

DOSSIER DE CANDIDATURE

- DC1 (Lettre de candidature) ;
- DC2 (Déclaration du candidat) ;
- NOTI 2 ou document équivalent en cas de candidat étranger (Etat annuel des certificats reçus, disponible à l'adresse suivante : <http://www.minefi.gouv.fr>, thème : marchés publics) ;
- Chiffre d'affaires concernant les missions de maîtrise d'œuvre réalisées au cours des trois derniers exercices (D-1 du DC2) ;
- Détails des compétences et des moyens humains et matériels en précisant les moyens pouvant être affectés à cette opération ;

CRITERES D'ATTRIBUTION

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération définis dans le règlement de la consultation :

- | | |
|---------------|-----|
| 1. Prix | 50% |
| 2. Délai | 30% |
| 3. Expérience | 20% |

PROCEDURES

Type de procédure: Procédure adaptée (article 28 du code des Marchés Publics)

Conditions de délai : Date limite de réception des offres : **vendredi 20 novembre 2015 à 10h00**

Délai minimum de validité des offres : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres

DEBUT DE LA MISSION : la mission débute à la notification du marché

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur :

Conditions d'obtention du cahier des charges et des documents complémentaires :

* Les documents de la consultation seront fournis sur un support par voie électronique.

Conditions de remise des offres ou des candidatures :

* Le pouvoir adjudicateur souhaite la transmission des offres sous forme papier uniquement déposées contre récépissé sous pli cacheté portant les mentions : « **Marché de maîtrise d'œuvre pour le projet de Décasés Minadzini** »

*Les candidats qui souhaitent envoyer leur offre par voie postale devront nous envoyer par lettre recommandée avec accusé de réception et **impérativement prévenir la mairie par courriel à amenagement.chirongui@gmail.com** de cet envoi du fait des délais rallongés pour l'acheminement des courriers.

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Mayotte

DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION: lundi 02 novembre 2015

Adresse à laquelle les documents et renseignements peuvent être obtenus :

Mairie de Chirongui

Monsieur Fatihou IBRAHIME

Place de l'Hôtel de Ville – 97620 CHIRONGUI

Téléphone : 0269621803 - Télécopie : 0269620730

Courriel : amenagement.chirongui@gmail.com

Règlement de consultation et cahier des charges disponibles gratuitement et sur demande par courriel à amenagement.chirongui@gmail.com

ANNONCES LEGALES ET OFFICIELLES

Pour publier vos annonces légales dans le Journal de Mayotte, contactez-nous par :

mail : axel@lejournaldemayotte.com
téléphone : 06.61.51.73.38.